



L'École Des Bear's
Etablissement scolaire Privé

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2018-2019

Nom de l'élève :

Photo

Prénom de l'élève :

Classe :

*L'école des Bear's - Etablissement scolaire Privé
Villa Calypso, Section Bébel 97115 Sainte-Rose*

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61.57.08
Email : babelgisele@gmail.com
Site internet :



Fiche Initiale

Le dossier ci-joint précise les relations entre la famille, l'école et l'administration ; il convient donc de le lire et de remplir les fiches soigneusement.

Avant de nous retourner le dossier d'inscription de votre enfant, assurez-vous que l'ensemble des pièces demandées ci-dessous figurent bien dans le dossier.

Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté

Liste des pièces à compléter et à fournir pour l'inscription de votre enfant :

- La fiche « Inscription » - Complétée et signée
- La fiche « Parents » - complétée et signée
- La fiche « Autorisation et Sécurité » - complétée et signée
- La fiche « D'Urgence » - complétée et signée
- La fiche « Engagement et Paiement » - complétée, signée et datée
- Le formulaire « mandat de prélèvement SEPA » - complété et signé + RIB ORIGINAL ou les Dix chèques correspondant au forfait choisi.
- Mission de l'école des Bear's (Document à signer)
- Règlement intérieur (Document à signer)
- Formulaire des forfaits (document à remplir et à signer)

Seconde partie :

- Copie du carnet de vaccination à jour
- 3 enveloppes timbrées à l'adresse des parents
- 1 certificat médical attestant que l'enfant est apte à rentrer à l'école
- 1 certificat médical pour le sport « Natation, Gymnastique, Autres »
- Copie du livret de famille

A remettre au plus tard le jour de la rentrée

- L'attestation d'assurance scolaire « couverture des dommages aux biens et aux personnes »
- 3 photos d'identité de l'enfant

L'école des Bear's - Etablissement scolaire Privé
Villa Calypso, Section Bébel 97115 Sainte-Rose

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61.57.08

Email : babelgisele@gmail.com

Site internet :



Année scolaire 2018-2019

INSCRIPTION

Enfant

Nom : Prénoms :
.....Sexe : F M Nationalité :
.....Date de Naissance : Lieu de Naissance :
.....Domicile n° : Rue :
.....Commune : Code postal :
.....**SCOLARITE**

- Demande formulée à l'établissement scolaire *privé* l'Ecole des Bear's :

Maternelle :

- Très petite section (TPS)
- Petite section (PS)
- Moyenne section (MS)
- Grande section

- Scolarité des années précédentes

Année	Ecole	Classe	Remarque éventuelle

Remarque particulière
.....
.....
.....Signature du père
Ou son représentant légalSignature de la mère
ou son représentant légal

--

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61.57.08
 Email : babelgisele@gmail.com
 Site internet :



L'école des Bear's - Etablissement scolaire Privé
 Villa Calypso, Section Bébel 97115 Sainte-Rose

Année scolaire 2018-2019

PARENTS

Renseignements

PERE

MERE

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Nationalité :

Nationalité :

Profession :

Profession :

Régime social :

- Numéro Allocataire :
- Numéro de S-Sociale :

Adresse :

.....

Téléphone domicile :

Téléphone travail :

Téléphone travail :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

E-Mail :

E-Mail :

Autorité parentale : oui non

Autorité parentale : oui non

Situation familiale :

Mariés Concubinage Célibataire Autre

Nom, prénom et âge des frères et sœurs :

.....

.....

 Remarque particulière

 ...

Signature du père
 Ou son représentant légal

Signature de la mère
 ou son représentant légal

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61 57 08
 Email : babelgisele@gmail.com
 Site internet :



L'école des Bear's - Etablissement scolaire Privé
 Villa Calypso, Section Bébel 97115 Sainte-Rose

Année scolaire 2018-2019

Autorisation et sécurité concernant l'enfant

Autorisation de sortie et d'entrée de l'enfant en classe

Liste des personnes majeures autorisées par la famille à conduire ou à chercher l'enfant à l'école :

1. Nom et Prénom :

.....
 Lien avec l'enfant : Tel :

2. Nom et Prénom :

.....
 Lien avec l'enfant : Tel :

3. Nom et Prénom :

.....
 Lien avec l'enfant : Tel :

Je m'engage à signaler par écrit les personnes qui s'ajouteraient à cette liste au cours de l'année

Autorisation de sortie scolaire de l'enfant

Je soussigné(e)

M - Mme - Melle Nom : Prénom :

.....

Autorise Autorise pas

Mon enfant à participer aux différentes activités, aux différentes sorties pédagogiques et ludiques organisées par L'Ecole des Bear's dans le cadre scolaire.

Autorisation « Droit à l'image »

Lors des différentes activités et sorties organisées par l'école, des photos ou des vidéos pourront être réalisées ; dans le cas où mon enfant figurerait sur certains de ces supports,

- J'autorise leur publication en interne Oui Non
- J'autorise leur publication à l'extérieur (site internet, lettre de nouvelles adressée aux parents de l'école, etc...) Oui Non

Signature du père

Ou son représentant légal

Signature de la mère

ou son représentant légal

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61.57.08
 Email : babelgisele@gmail.com
 Site internet :



L'école des Bear's - Etablissement scolaire Privé
 Villa Calypso, Section Bébel 97115 Sainte-Rose

Année scolaire 2018-2019

Fiche d'Urgence

Nom : Prénom :

.....
 Classe : Date de Naissance :

.....

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

.....

Numéro de sécurité sociale et adresse du centre de rattachement :

.....

Numéro de contrat de l'assurance scolaire et adresse de l'organisme :

.....

Nom, adresse, n° de téléphone du médecin traitant :

.....

Particularités médicales à signaler (Allergies, traitements en cours, précaution particulières à prendre, etc...)

.....

En ce qui concerne les médicaments, prendre connaissance du règlement intérieur.

En cas d'accident ou de maladie, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides ; veuillez faciliter notre tâche en nous donnant les numéros de téléphones suivants :

- N° du domicile :
- N° du travail du père : Portable :

- N° de la mère : Portable :

- Autres :

- Nom et N° d'une personne susceptible de vous prévenir :

En cas d'urgence, j'autorise le personnel enseignant de L'Ecole des Bear's ou la personne responsable des enfants à faire appel au SAMU ou au pompier, aussi le faire transporter si cela est nécessaire par ces organisme au service d'urgence pédiatrique de l'hôpital .

Signature du père

Ou son représentant légal

Signature de la mère

ou son représentant légal

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61.57.08

Email : babelgisele@gmail.com

Site internet :



L'école des Bear's - Etablissement scolaire Privé
 Villa Calypso, Section Bébel 97115 Sainte-Rose

Année scolaire 2018-2019

Déclaration

Convaincu de la nécessaire collaboration entre les différents partenaires de l'éducation des enfants, l'établissement scolaire privé « L'Ecole des Bear's » rappelle que les parents en sont les premiers responsables et sont impliqués de façon personnelle.
 A ce titre, les parents s'engagent dans une collaboration active avec l'école.

En tant que parent, je souscris aux propositions suivantes :

1. j'approuve l'orientation de l'école des Bear's fondée sur les principes de la méthode différenciée, méthode selon laquelle chaque enfant va à son rythme avec la collaboration de son enseignant ;

2. si un différend compromet la relation avec les enseignants, avec les personnes qui participent aux activités ou avec d'autres parents, j'accepte :

- De solliciter, en cas de difficulté un entretien avec la Directrice de l'école sans parler du problème à autrui,

3. Si un différend oppose deux enfants, je m'engage à :

- Ne pas intervenir directement
- Informer l'enseignant
- Laisser l'enseignant clarifier la situation et apporter les correctifs nécessaires
- Ne pas prendre l'initiative de prévenir les parents ; C'est l'enseignant qui s'en chargera le cas échéant.

4. je m'engage à être présent au maximum aux rencontres et activités qui concernent les parents :

- Réunion périodique (rentrée, fin de trimestre, etc...)
- Entretiens individuels avec les éducateurs-enseignants
- Temps d'échanges et de partages entre parents
- Rencontres et propositions éventuelles

NB : Selon vos disponibilités et vos compétences, vous avez la possibilité de participer à des services divers, entretiens, travaux manuels, informatique, interventions ponctuelles, etc...

5. Je souscris au règlement intérieur de l'école et fais tout mon possible pour qu'il crée un cadre de vie commun à tous, agréable et juste.

Païement

1. Je m'engage à payer régulièrement, selon les échéances fixées (avant le 5 de chaque mois ; Chèque ou prélèvement automatique), les frais de scolarités de mon enfant sur dix mois (durée de l'année scolaire) ;

En cas de difficulté particulière, tout report de paiement fera l'objet d'une demande écrite à la Directrice, une pénalité pourrait être appliquée,

2. En cas de départ de mon enfant en cours d'année, je m'engage à en informer l'école au plus tôt soit deux mois à l'avance et à régler les frais de scolarité selon les principes suivants :

- En cas de départ en cours d'année et de rupture unilatérale du contrat de scolarisation de la part des familles,
- En cas de force majeure comme (mutation, perte d'emploi, maladies graves) le mois en cours est dû
- Dans tous les autres cas, les frais de scolarité restent dus sur 1 mois, plus le mois en cours.

Date :

Fait à :

Lu et approuvé :

Signature du père

Ou son représentant légal

Signature de la mère

ou son représentant légal

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61.57.08
Email : babelgisele@gmail.com
Site internet :

*L'école des Bear's - Etablissement scolaire Privé
Villa Calypso, Section Bébel 97115 Sainte-Rose*



SEPA
Document en attente



Année 2018-2019

L'établissement scolaire privé L'Ecole des Bear's a pour mission :

- D'assurer les apprentissages scolaires de l'enfant en y respectant son stade de développement et les programmes proposer selon notre projet d'école ; L'enseignement de l'Anglais et d'Espagnol y est assuré.
- D'offrir à l'enfant un milieu de vie ou il apprend avec les autres
- Notre équipe pédagogique aura à décliner de façon plurielle et évolutive un certain nombre de marqueurs éducatifs en faveur des enfants, tels que la confiance, le sens de l'effort, l'ouverture spirituelle (aspect non religieux), etc.
- Les acteurs de notre école (enseignants, éducateurs, etc...) devront enseigner notre programme d'enseignement à vos enfants de manière différentes ;
- En effet, ces petits n'ont pas tous les mêmes capacités et les mêmes modes d'apprentissages.

- Notre méthode ; La Pédagogie différencié sera notre base intellectuel ;

D'autre part, la structure scolaire offre à l'enfant :

- Des relations à gérer avec les adultes, des camarades,...
- Des objectifs à atteindre (connaissance, confiance en soi, formation du caractère, ...)
- La possibilité de vivre progressivement cet engagement dans la société

Ainsi peuvent se construire au travers de ces méthodes pédagogiques, la revalorisation de leur environnement et du programme éducatif, celui servira à l'amélioration et à l'harmonisation des trois points important de notre projet scolaire :

- Celui d'OBSERVER les informations
- Celui de RECUEILLIR les informations
- Et celui de METTRE EN PRATIQUE toutes ces informations

Signatures :

*L'école des Bear's - Etablissement scolaire Privé
Villa Calypso, Section Bébel 97115 Sainte-Rose*

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61.57.08
Email : babelgisele@gmail.com
Site internet :



Année scolaire 2018-2019

Règlement intérieur

Chers parents, vous avez choisi d'inscrire vos enfants dans le cadre de l'établissement scolaire privé « L'école des Bear's » ;

Ce règlement intérieur est donc UN CONTRAT qui engage solidairement les familles et l'équipe d'encadrement.

Introduction

Enseignants et parents doivent éduquer les enfants, en vue de préparer la société de demain ou les hommes et les femmes devront être des individus responsables, respectés, fraternels et égaux.

Votre enfant commence tout juste sa scolarité ; il lui sera proposé des activités qui le prépareront à la vie de groupe à l'école maternelle, primaire, etc..., d'où la nécessité de lui montrer le visage d'une école organisé ou se fait l'apprentissage de la vie en société.

Dispositions relatives aux inscriptions

Public

L'établissement scolaire privé L'école des Bear's accueille des enfants âgés de 2 ans à 6 ans dans la limite des places disponibles fixée par l'éducation nationale (Rectorat) à savoir 20 enfants ; cependant en fonction des demandes une extension serait envisageable.

Inscriptions

Un enfant est inscrit à L'établissement scolaire privé L'école des Bear's quand son dossier est complet et que l'ensemble des pièces nécessaires sont fournies par les parents.

Cette inscription se fait en deux parties :

- **Première partie : Pré-inscription, Du 01 Janvier au 20 Janvier de l'année en cours**

Le dossier est à remettre à la Directrice de l'école au plus tard le **31 Janvier de l'année en cours** ; concernant les documents à fournir (Deuxième partie voir page 2 de ce dossier *Fiche initiale*) entre le 15 et le 30 Juin (année en cours).

A tout moment, il est obligatoire de signaler tout changement de coordonnées ainsi que les personnes autorisées à récupérer l'enfant.
Pour inscrire un enfant, il est nécessaire de prendre contact avec la direction de l'école les jours de fonctionnement.

Participation financière

L'établissement scolaire privé L'école des Bear's propose 3 Forfaits :

- 150.00 Frais inscription (annuelle)
- 450.00 Par mois
- 470.00 Par mois
- 490.00 Par mois

Tous les détails de ces tarifs sont inscrits dans le livret d'accueil de votre enfant.

Il y aura des activités en extra, celles-ci vous seront transmises lors de l'inscription de votre enfant ; activités payante, Voir avec la Directrice.

Documents nécessaires

Pour valider une inscription, il est nécessaire de fournir :

- La fiche « Inscription » - Complétée et signée
- La fiche « Parents » - complété et signé
- La fiche « Autorisation et Sécurité » - complété et signé
- La fiche « D'Urgence » - complétée et signée
- La fiche « Engagement et Paiement » - complété, signé et daté
- Le formulaire « mandat de prélèvement SEPA » - complété et signé + RIB ORIGINAL ou les Dix chèques correspondant au forfait choisi.
- Mission de l'école des Bear's (*Document a signé*)
- Règlement intérieur (*Document a signé*)

Deuxième partie :

- Copie du carnet de vaccination à jour
- 3 enveloppes timbrées à l'adresse des parents

- 1 certificat médical attestant que l'enfant est apte à rentrer à l'école
- 1 certificat médical pour le sport « Natation, Gymnastique, Autres »
- Copie du livret de famille

A remettre au plus tard le jour de la rentrée

- L'attestation d'assurance scolaire « couverture des dommages aux biens et aux personnes »
- 3 photos d'identité de l'enfant

Réservation

Aucune réservation ne peut s'effectuer si l'enfant n'est pas préalablement inscrit.

Tarifs et moyen de paiement

Les tarifs sont affichés sur le tableau réservé aux informations relatives à la vie à l'école des Bear's, soit à l'entrée de l'établissement.

Les règlements peuvent s'effectuer selon les modalités suivantes :

Les dix Chèques du forfait choisi, ou par prélèvement automatique (mandat SEPA ci-joint).

Le règlement du mois doit être effectué le 1^{er} et le 5 de chaque mois.

Un défaut de règlement de votre part entraînera des frais supplémentaires sur le mois en cours.

Dispositions relatives à l'accueil

Les Jours et horaires de Classe de L'école des Bear's

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi toute la journée

- 7h50 - 11h30 // 13h20 - 16h00

Mercredi en Matinée, Activités Ludiques et Pédagogiques

- 7h50 - 11h30

Le matin : Les portes de l'école sont ouvertes de **7h50 à 8h00**.

Chaque enfant est accompagné par un adulte jusqu'à la porte d'entrée de l'école.

N'attendez pas le dernier moment pour emmener votre enfant afin qu'il puisse participer aux activités d'accueil.

L'après-midi :

Les enfants sont accueillis de **13h20 à 13h30**. Chaque enfant, après être passé aux toilettes, est accompagné par un adulte jusqu'au dortoir pour les petits et moyens, dans la classe pour les grands.

La sortie s'effectue à **16h**.

Dans chaque classe, un registre d'appel est tenu par l'enseignant qui consigne chaque demi-journée d'absences.

En cas d'absences, informer l'école des raisons motivant l'absence de l'enfant. Après un mois d'absence non justifiée, vous aurez des difficultés à pouvoir réinscrire votre enfant.

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour les familles, d'une fréquentation régulière de l'enfant, nécessaire au bon développement de sa personnalité et à une bonne préparation à l'école élémentaire

Vie scolaire

Respect

Les membres de l'équipe éducative s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants. Tout châtiment corporel est interdit.

De même les élèves, comme leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction, à la personne, ou aux biens de l'équipe éducative et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Les parents doivent veiller à la propreté et à la bonne tenue de l'uniforme de leurs enfants. Les élèves porteurs de poux ou de lentes doivent être traités.

Il est recommandé de marquer les manteaux, sacs, etc... Au nom de l'enfant. L'école ne serait être tenue responsable des pertes ou dégradations survenues aux vêtements, bijoux ou objets apportés par les enfants à l'école.

Objets dangereux

Les enfants ne doivent pas apporter de cutter, couteau, ou ciseaux pointus ou tout autre matériel dangereux ainsi que des pièces de monnaie.

Ils ne doivent porter ni bijoux, ni objets de valeur.

S'ils en portent, l'école dégage toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte.

Construction du « vivre ensemble »

On s'attachera à valoriser la participation à la vie de l'école, la prise de responsabilité, les actions solidaires et tout ce qui manifeste le respect d'autrui.

Les manquements au règlement intérieur de l'école et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique, morale ou aux biens des autres élèves ou des membres de l'équipe éducative peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

Il est permis d'isoler un enfant de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Ecole maternelle

L'école joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant : tout doit être mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. C'est pourquoi aucune sanction ne peut être infligée. Un enfant momentanément difficile pourra, cependant, être isolé pendant le temps, très court, nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie du groupe. Il ne devra à aucun moment être laissé sans surveillance.

Quand le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe et traduit une évidente inadaptation au milieu scolaire, la situation de cet enfant doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative, prévue à l'article 21 du décret n° 90-788 du 6 septembre 1990, à laquelle participeront le médecin chargé du contrôle médical scolaire et/ou un membre du réseau d'aides spécialisées.

Une décision de retrait provisoire de l'école peut être prise par le directeur, après un entretien avec les parents et en accord avec l'inspecteur de circonscription.

Dans ce cas, des contacts fréquents doivent être maintenus entre les parents et l'équipe pédagogique de façon à permettre dans les meilleurs délais la réinsertion dans le milieu scolaire.

Dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité

Alimentation

Le repas du midi est fournis par l'école des Bear's.

Une collation est conseillée dans le sac de l'enfant pour les récréations ; merci de privilégier les fruits et les gâteaux secs afin de respecter l'équilibre du plan alimentaire.

Les allergies et les régimes alimentaires particuliers sont à préciser lors de l'inscription de l'enfant. Cependant, il peut être préférable de le signaler de nouveau à la personne chargée de l'accueil.

Dans le cas de régime très strict, il est nécessaire de prendre contact avec la direction afin d'envisager un accueil dans les meilleures conditions grâce à la mise en place d'un Projet D'Accueil Individualisé (PAI).

Maladie

Tout enfant contagieux ou fiévreux ne sera pas accepté à L'école des Bear's.

Après une maladie contagieuse entraînant une absence, l'enfant ne sera admis qu'avec un certificat médical de non-contagion.

Médicaments

Aucun médicament ne sera administré à l'école des Bear's.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE PRIVEE L'ECOLE DES BEAR'S

Ps : Un exemplaire du règlement intérieur vous sera remis lors de la pré-inscription de votre enfant

Fait à :

Le

Signature des Parents, précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61.57.08

Email : babelgisele@gmail.com

Site internet :



L'École des Bear's

Formulaire Annuelle

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance : Sexe : F M

Formule au choix :

- Forfait mensuelle..... 450.00 €
- Forfait mensuelle..... 470.00 €
- Formule mensuelle..... 490.00 €

Le forfait est choisi pour l'année, et ne peut être changé, sauf accord avec la Direction.

Cotisation Annuelle / Droit d'inscription.....150.00 €

Le règlement du mois doit être effectué le 1^{er} et le 5 de chaque mois.

- Chèques bancaire (**Les Dix chèques**) à l'ordre de Bear's village
- Prélèvement automatique (**Prélèvement le 05 du mois**)

Parents

Nom : Prénom :

Agissant en qualité de :

Je certifie avoir pris connaissance des différentes formules indiquées, en avoir choisi une, et signaler tout changement au cours de l'année au responsable.

Fait à Sainte-Rose, le...../...../

Signature

L'école des Bear's - Etablissement scolaire Privé
 Villa Calypso, Section Bébel 97115 Sainte-Rose

Tel/Fax : 0590 84.39.60 --- Cellulaire : 0690 61.57.08

Email : babelgisele@gmail.com

Site internet :